



∴ JOURNÉE ∴

# AMÉNAGEMENT ET EXÉCUTION DES PEINES

**BASTIA**

**VENDREDI 23 JUIN 2023**

9 H - 17 H

**HÔTEL PORT TOGA**

Rond Point de Toga  
20 200 BASTIA

INSCRIPTION PRÉALABLE OBLIGATOIRE



**:: PRÉSENTIEL ::**

**VALIDATION  
8 H**

**NIVEAU : 1**

**PRÉREQUIS : Être avocat**

## ∴ OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ∴

- Appréhender la mise en oeuvre du bloc peines dans ses différents éléments
- Identifier les modifications apportées par la loi de programmation de la justice et la loi confiance en l'institution judiciaire ainsi que les aménagements postérieurs
- Analyser la jurisprudence récente
- Échanger avec les acteurs de l'aménagement de peines

**NIVEAU : 1**

**PRÉ-REQUIS :** Être avocat

**TYPE DE FORMATION :** Présentiel

## ∴ INTERVENANTS ∴

**Mme M. GIACOPELLI,**  
Professeur à Aix-Marseille Université,  
Directeur de l'Institut d'études judiciaires

**Mme M. MARTINENT,**  
Vice-Présidente chargée de l'application des peines,  
Tribunal judiciaire de Bastia

**M. J. MONTERO,**  
Directeur adjoint du Service Pénitentiaire d'Insertion et  
de Probation de Corse

**DATE : VENDREDI 23 JUIN 2023**

De 9 h à 17 h

**DURÉE DE LA FORMATION :**

5 ateliers et 1 journée de 8 heures

**LIEU DE LA FORMATION :**

HÔTEL PORT TOGA

Rond Point de Toga

20 200 BASTIA



## PROGRAMME DÉTAILLÉ

09 H 00 > 09 H 30

ACCUEIL CAFÉ DES PARTICIPANTS

### ATELIER I - LA NOMENCLATURE DES PEINES : ÉTAT DES LIEUX

9 H 30 – 10 H 15

**Mme M. GIACOPELLI,**  
*Professeur à Aix-Marseille  
Université,  
Directeur de l'Institut d'études  
judiciaires*

**Mme M. MARTINENT,**  
*Vice-Présidente chargée de  
l'application des peines*

**M. J. MONTERO,**  
*Directeur adjoint du Service  
Pénitentiaire d'Insertion et de  
Probation de Corse*

- Introduction et reprise du bloc peines
- La peine de DDSE (présentation, exécution, apports pratiques)
- Le travail d'intérêt général (présentation, exécution, apports pratiques)
- Les peines de stage (présentation, exécution, apports pratiques)

10 H 15 > 10 H 30

DÉBATS AVEC LA SALLE

### ATELIER II - LE SURSIS PROBATOIRE : QUELLES MODIFICATIONS ?

10 H 30 – 11 H 15

**Mme M. GIACOPELLI,**  
*Professeur à Aix-Marseille  
Université,  
Directeur de l'Institut d'études  
judiciaires*

**Mme M. MARTINENT,**  
*Vice-Présidente chargée de  
l'application des peines*

**M. J. MONTERO,**  
*Directeur adjoint du Service  
Pénitentiaire d'Insertion et de  
Probation de Corse*

- Le sursis probatoire (présentation ; mise en oeuvre)
- Le sursis probatoire renforcé (présentation, mise en oeuvre)
- Les modifications apportées à l'art. L. 132-45 CPP du Code de procédure pénale
- Les modalités de prise en charge par le SPIP

11 H 15 > 11 H 30

DÉBATS AVEC LA SALLE

## ∴ ATELIER III - LES AMÉNAGEMENTS DE PEINE (PREMIÈRE PARTIE) ∴

11 H 30 – 12 H 15

**Mme M. GIACOPELLI,**  
*Professeur à Aix-Marseille  
Université,  
Directeur de l'Institut d'études  
judiciaires*

**Mme M. MARTINENT,**  
*Vice-Présidente chargée de  
l'application des peines*

**M. J. MONTERO,**  
*Directeur adjoint du Service  
Pénitentiaire d'Insertion et de  
Probation de Corse*

- Présentation des types d'aménagements
- L'aménagement *ab initio* de la peine

12 H 15 > 12 H 30

DÉBATS AVEC LA SALLE

12 H 30 > 14 H 00

DÉJEUNER LIBRE

## ∴ ATELIER IV - LES AMÉNAGEMENTS DE PEINE (SECONDE PARTIE) ∴

14 H 00 – 15 H 30

**Mme M. GIACOPELLI,**  
*Professeur à Aix-Marseille  
Université,  
Directeur de l'Institut d'études  
judiciaires*

**Mme M. MARTINENT,**  
*Vice-Présidente chargée de  
l'application des peines*

**M. J. MONTERO,**  
*Directeur adjoint du Service  
Pénitentiaire d'Insertion et de  
Probation de Corse*

- Les modalités pratiques d'aménagement de peines

15 H 30 > 15 H 45

DÉBATS AVEC LA SALLE

## ∴ ATELIER V - LA FIN DES PEINES ∴

15 H 45 – 16 H 45

**Mme M. GIACOPELLI,**  
*Professeur à Aix-Marseille  
Université,  
Directeur de l'Institut d'études  
judiciaires*

**Mme M. MARTINENT,**  
*Vice-Présidente chargée de  
l'application des peines*

**M. J. MONTERO,**  
*Directeur adjoint du Service  
Pénitentiaire d'Insertion et de  
Probation de Corse*

- La réforme des réductions de peines
- La libération sous contrainte
- Les apports de la loi de programmation de la justice
- Les apports de la loi confiance en l'institution judiciaire
- La pratique

16 H 45 > 17 H 00

**DÉBATS AVEC LA SALLE ET  
CLÔTURE DE LA JOURNÉE**

## ::: TARIFS ET PRISE EN CHARGE :::

Ce tarif comprend les sessions de formation ainsi que l'accueil café.

	TARIF* POUR LA JOURNÉE - 8 H	CREDIT D'IMPÔT**	Reste à charge de l'Avocat après crédit d'impôt
AVOCAT CONFIRMÉ	<b>130 €</b>	90, 16 €	Moins de 40 €
JEUNE BARREAU (moins de 2 ans d'exercice)	<b>130 €</b>	90, 16 €	Moins de 40 €

\* FORMATION HORS-ABONNEMENT ANNUEL EDASE 12H OU 24 H

\*\* Tarif heure de SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2023 : 11,27 €

Plus d'informations [ICI](#)

## ::: FAITES FINANCER VOTRE FORMATION ! :::

La formation pourra être prise en charge par les organismes collecteurs de fonds au titre de la formation continue selon les conditions de ces organismes. FIF-PL : [www.fifpl.fr](http://www.fifpl.fr), OPCO : [www.opcoep.fr](http://www.opcoep.fr)

Il vous appartient d'en faire la demande **avant le début de la formation**.

Référence pour dossier de prise en charge : EDA Sud-Est CFBSE

Enregistré sous le numéro 93 13 P 0048 13. *Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.*

## ::: INSCRIVEZ VOUS EN LIGNE ! :::

1. Remplissez le formulaire d'inscription en ligne dans votre Espace Avocat [ICI](#)

Date limite d'inscription : 8 jours ouvrés avant la date de la session de formation.

2. Déposez une copie de votre attestation de contribution à la formation professionnelle pour l'année N-1

Attestation téléchargeable à partir de votre compte personnel sur le site de l'URSSAF, Rubrique « Documents »

Tuto de téléchargement [ICI](#)

3. Payez en ligne avec votre carte bancaire

Si vous ne disposez pas de carte bancaire :

Remplissez et imprimez votre bulletin d'inscription ci-dessous

Envoyez votre chèque de règlement libellé à l'ordre de EDASE accompagné de votre bulletin d'inscription par courrier

à l'adresse suivante :

EDASE – ECOLE DES AVOCATS DU SUD-EST

Service Inscription Formation Continue

61, boulevard de la Blancarde

13004 Marseille

Date limite de réception du règlement : 8 jours ouvrés avant la formation

Aucun(e) stagiaire ne sera accepté(e) en formation sans règlement effectué

Les conditions générales de vente et de participation à une formation sont disponibles sur notre site [ICI](#)

POUR TOUTE QUESTION SUR VOTRE INSCRIPTION EN FORMATION CONTINUE

Tel : 04 91 54 43 63 – e-mail : [inscriptionfc@edase.fr](mailto:inscriptionfc@edase.fr)

## BULLETIN D'INSCRIPTION

::: JOURNÉE :::

### AMÉNAGEMENT ET EXÉCUTION DES PEINES

VENDREDI 23 JUN 2023

Bulletin à compléter et à retourner, accompagné de votre chèque libellé à l'ordre de l'EDASE, à l'adresse suivante :  
61, boulevard de la Blancarde - 13004 Marseille

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

Département de naissance : .....

Avocat au Barreau de : .....

Date de prestation de serment : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

E-mail : .....

Téléphone : .....

### ::: CHAMP(S) DE COMPÉTENCE À RENSEIGNER :::

Droit de la famille, des personnes  
et de leur patrimoine

Droit du dommage corporel

Droit des assurances

Droit immobilier

Droit rural

Droit du travail

Droit de la sécurité sociale et  
de la protection sociale

Droit pénal

Déontologie

Vie professionnelle

Droit commercial, des affaires et  
de la concurrence

Droit des sociétés

Droit des associations et des fondations

Droit bancaire et boursier

Droit du crédit et de la consommation

Droit de la fiducie

Droit des garanties, des suretés  
et des mesures d'exécution

Droit fiscal et douanier

Droit des transports

Droit public

Droit de l'international et de l'Union  
européenne

Droit des étrangers et de la nationalité

Droit de la santé

Droit de l'environnement

Droit des nouvelles technologies,  
l'informatique et de la communication

Droit de la propriété intellectuelle

Procédure civile

MARD / Médiation

Droit de l'arbitrage

Droit du sport

### ::: TARIFS :::

POUR UNE JOURNÉE • 8 HEURES

TARIF NORMAL • 130 €

TARIF JEUNE BARREAU (- 2 ANS D'EXERCICE) • 130 €

### ::: MODALITÉS ET CONDITIONS D'INSCRIPTION :::

J'atteste avoir pris connaissance du niveau de cette formation et avoir le niveau requis pour la suivre.

Je réponds au questionnaire d'évaluation à la fin de cette formation et je participe à une autoévaluation. Je m'engage à y répondre sous 48 H.

Je suis une personne en situation de handicap nécessitant un besoin d'aménagement spécifique et atteste prendre contact avec le référent handicap de l'EDASE afin de suivre la formation ([a.bocoviz@edase.fr](mailto:a.bocoviz@edase.fr)).

Toutes les informations sur les modalités d'inscription, d'évaluation, de déroulement de la formation et les méthodes pédagogiques sont disponibles sur notre [Guide pratique de la formation continue](#).

Date limite de réception du règlement : 2 jours ouvrés avant la formation

Aucun(e) stagiaire ne sera accepté(e) en formation sans règlement effectué

Les conditions générales de vente et de participation à une formation sont disponibles sur notre site

POUR TOUTE QUESTION SUR VOTRE INSCRIPTION EN FORMATION CONTINUE

Tel : 04 91 54 43 63 - Fax : 04 91 33 43 42 - E-mail : inscriptionfc@edase.fr



61, boulevard de la Blancarde  
13004 Marseille

T. 04 91 54 43 63 | F. 04 91 33 43 42

[www.edase.fr](http://www.edase.fr)